



Problème de fuite d'eau qui est responsable poprio ou locataire

Par **cherok_old**, le **22/09/2007 à 22:13**

bonjour, rnje viens de rentrer de vacance et la surprise dans mon logement est une tache noir au plafond du rez de chaussé. le simple geste de tout la tache a creusé un trou dans le placo platre. Après vérification des cannalisations à l'etage Apparemment je pense que la fuite vient de l'evacuation d'eau de ma douche. Suis je responsable de cela ?rnrnet est ce que un logement peut être loué alors qu'il n'y a aucune ventilation dedans ?rnrnMerci d'avance pour les réponses

Par **Jurigaby**, le **22/09/2007 à 22:29**

Si les réparations sont importantes, alors c'est le propriétaire qui réglera les frais.

Par **cherok_old**, le **22/09/2007 à 22:31**

bonsoirrnrnet l'inverse cela serait a ma charge ?

Par **Jurigaby**, le **22/09/2007 à 22:41**

Effectivement, si ce sont des menues réparations (peinture,etc..), c'est à votre charge.

Par **cherok_old**, le **22/09/2007** à **22:45**

merci rnrnune dernière si vous le permettezrnl la maison que j'occupe na pas de ventilation, des murs avec de larges taches d'humidités sur un pignon et a divers autres endroits de la maison.rnpuis je demander une dimution de mon préavis qui est de trois mois.rnrnmerci encore pour vos réponses

Par **Jurigaby**, le **22/09/2007** à **22:53**

Non désolé, c'est sans aucun rapport.

Par **cherok_old**, le **22/09/2007** à **23:03**

merci pour vos réponses rnet bonne continuation sur ce forum